CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2026

PROCÈS-VERBAL

Séance
Ouverture à 18 h 23
Levée à 20 h 40

Secrétaire de séance
Emma POEDRAS

Date de la convocation
2 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation
2 juillet 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 43
Présents : 36
Le quorum est atteint.

Délibérations réglementaires
3, 11, 13, 17, 18, 20, 22

Transmission en Préfecture

15 juillet 2026

Le 8 juillet 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Les débats sont disponibles en ligne.
Les séances du Conseil municipal - Ville de Saint-Brieuc
https://www.saint-brieuc.bzh/action-publique/conseil-municipal/les-seances-du-conseil-municipal

Membres présents à l'ouverture
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Adil BOUKLATA pouvoir à Lucile MOGLIA
Jean-Charles MINIER pouvoir à Isabelle IMBERT
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Jennifer LE DU
Maxime DUMOULIN pouvoir à Emma POEDRAS
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Hervé GUIHARD
Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Didier LE BUHAN.

Départs pendant la séance
Stéphane FAVRAIS est sorti pendant les délibérations n^{os} 19 et 20.
Marie-Hélène REIGINIER est sortie définitivement à 20 h 00 pendant le débat de la délibération n° 13.
Cigdem AKTAS est sortie définitivement à 20 h 00 pendant le débat de la délibération n° 13.

ORDRE DU JOUR

1	Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) - Dispositif "En route vers le label" - Adhésion	**Mme LEMAITRE**
2	Association nationale citoyenneté enfance jeunesse (ANACEJ) - Adhésion	**Mme POEDRAS**
3	Sport - Fondation 1 % pour le sport - Label Territoire 100 % sport - Convention de labellisation et désignation du représentant	**Mme IMBERT**
4	Solidarité internationale - Subventions 2026 (fonctionnement) - 2ème tranche	**M. GUILLOU**
5	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Subvention 2026 (fonctionnement) - 2ème tranche - Association nationale des visiteurs des personnes sous main de justice	**M. GUILLOU**
6	Animation de la vie sociale et citoyenne - Plan de cohésion sociale et comités de quartier - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2ème tranche	**Mme REIGNIER**
7	Associations à caractère social - Subventions 2026 (fonctionnement) - 2ème tranche et convention financière	**Mme LEMAITRE**
8	Groupement d'intérêt public - Centre de santé Trégueux Saint-Brieuc - Subvention 2026 (fonctionnement)	**Mme MOGLIA**
9	Environnement et transition écologique - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles)	**Mme MOGLIA**
10	Ressourcerie "Les mômes d'Armor" - Association Seconde nature - Expérimentation - Subvention de la Banque des Territoires - Reversement	**M. PICQUETTE**
11	Redynamisation de l'hyper-centre commerçant - Concession d'aménagement - Déclaration d'utilité publique (DUP) et cessibilité - Poursuite de la procédure d'expropriation par le concessionnaire URBABREIZH	**M. PICQUETTE**
12	Commerce et attractivité - Aide à l'implantation commerciale – Attributions	**M. PICQUETTE**
13	Dénomination des espaces publics - Port du Légué - Île	**Mme MOGLIA**
14	Action cœur de ville - Site pilote quartier Gare - Groupement d'employeurs SCET GE - Mise à disposition d'un expert opérationnel - Prolongation d'une année supplémentaire - Convention - Avenant n° 1	**M. LE MÉHAUTÉ**
15	Travaux d'éclairage public - Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) - Opérations de rénovation 2026 - Participation de la Ville	**M. CROGUENNEC**

16	Enedis - Conventions de servitudes - Rue du Combat des Trente	**M. LE MÉHAUTÉ**
17	Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)	**M. GUILLOU**
18	Tarifs année scolaire 2026-2027 - Mise à disposition des locaux municipaux et des installations sportives municipales	**Mme IMBERT**
19	Caisse des écoles publiques - Programme de réussite éducative - Subvention 2026 - Convention	**Mme LE DU**
20	Activités extrascolaires et accueils périscolaires - Règlements intérieurs - Modifications	**Mme LE DU**
21	Budget vert - Exercice 2025	**M. GUILLOU**
22	Personnel - Emplois fonctionnels - Avantages en nature	**M. GUILLOU**
23	Règlement des sinistres et des différends - Transactions	**M. GUILLOU**
24	Cession - Parcelles - Rue des Douets (Ploufragan)	**M. LE MÉHAUTÉ**
25	Délégations de pouvoirs	**M. LE MAIRE**

Propos introductifs

Intervenants : H. ALLOY, V. BONNOT

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 juin 2026

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 juin 2026. Ce procès-verbal a été mis à disposition des élus par mail du 2 juillet 2026. Monsieur le Maire n'a recueilli aucune observation.

Délibération 1 : Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) - Dispositif "En route vers le label" - Adhésion

Rapporteur : Mme LEMAITRE

Intervenants : C. LEMAITRE, S. FAVRAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'engagement de la Ville de Saint-Brieuc dans la démarche de labellisation « Ville amie des aînés »**.**

DÉCIDE l'adhésion au dispositif complémentaire « En route vers le label » porté par le Réseau francophone des villes amies des aînés.

INVITE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion afférent.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 2 : Association nationale citoyenneté enfance jeunesse (ANACEJ) - Adhésion

Rapporteur : Mme POEDRAS

Intervenants : E. POEDRAS, B. CLAESSENS

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'adhésion à l'Association nationale citoyenneté enfance jeunesse en vue de solliciter un accompagnement à la création d'un Conseil municipal des enfants.

INVITE Monsieur le Maire à signer les documents référents à cette adhésion.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 3 : Sport - Fondation 1 % pour le sport - Label Territoire 100 % sport - Convention de labellisation et désignation du représentant

Rapporteur : Mme IMBERT

Intervenants : I. IMBERT, H. ALLOY, V. BONNOT, D. LE BUHAN, A. LE BOËDEC, H. GUIHARD

Informations : Cette délibération a fait l'objet d'un vote à main levée décidé à l'unanimité des membres du Conseil municipal pour la désignation des représentants de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'engagement de la Ville au label « Territoire 100 % sport » délivré par la Fondation 1 % pour le sport, sous l'égide de la Fondation du sport français.

APPROUVE les termes de la convention de labellisation « Territoire 100 % sport » à conclure avec la Fondation du sport français, cette convention n'emportant aucun engagement financier direct de la Ville.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération.

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein des organismes extérieurs par un vote à main levée.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

DÉSIGNE Madame Isabelle IMBERT, en qualité d'élue référente auprès de la Fondation 1 % pour le Sport, chargée d'assurer le lien avec les opérateurs immobiliers du territoire et de participer au Comité de décision relatif au fléchage des fonds vers les associations sportives briochines.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 36**
Voix Pour : 35	**Voix Contre : 1**	**Abstentions : 7**	

Le quorum est atteint.

Vote contre : Henri ALLOY

Abstentions : Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT

Délibération 4 : Solidarité internationale - Subventions 2026 (fonctionnement) - 2ème tranche

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenants : B. GUILLOU, V. BONNOT, D. LE BUHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € au Comité de jumelage de Saint-Brieuc.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 5 : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Subvention 2026 (fonctionnement) - 2ème tranche - Association nationale des visiteurs des personnes sous main de justice

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenants : B. GUILLOU, H. GUIHARD, V. BONNOT

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des visiteurs des personnes sous main de justice pour un montant total de 350 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 6 : Animation de la vie sociale et citoyenne - Plan de cohésion sociale et comités de quartier - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2ème tranche

Rapporteur : Mme REIGNIER

Intervenants : M-H REIGNIER, S. FAVRAIS, D. LE BUHAN, B. CLAESSENS

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution de la deuxième tranche de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations présentées dans la délibération d'un montant total de 16 915 € pour l'animation de la vie sociale et citoyenne.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
4	0	0	4

NPPV : B. CROGUENNEC, D. LE BUHAN, B. CLAESSENS, T. LE HINGRAT

Présents : 33	Pouvoirs : 6	Total : 39	Exprimés : 39
Voix Pour : 39	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 7 : Associations à caractère social - Subventions 2026 (fonctionnement) - 2ème tranche et convention financière

Rapporteur : Mme LEMAITRE

Intervenants : C. LEMAITRE, P-Y THOMAS, V. BONNOT, H. ALLOY, C. AKTAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution des subventions pour un montant total de **119 984,43 €** au titre des subventions de fonctionnement pour les associations hors convention, conformément au tableau présenté en annexe de la délibération.

APPROUVE les termes de la convention financière 2026 à conclure avec l'Office des retraités briochins (ORB) dont le soutien annuel de la Ville au titre du fonctionnement et des aides en nature, est supérieur à 23 000 €.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

Élus ne prenant pas part au vote	Sortie	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
2	0	0	2

NPPV : R. LE MÉHAUTÉ, J. CONIN

Présents : 34	Pouvoirs : 7	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 40	Voix Contre : 1	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Vote contre : Pierre-Yves THOMAS

Délibération 8 : Groupement d'intérêt public - Centre de santé Trégueux Saint-Brieuc - Subvention 2026 (fonctionnement)

Rapporteur : Mme MOGLIA

Intervenant : L. MOGLIA

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution au Groupement d'intérêt public (GIP) Centre de santé Trégueux Saint-Brieuc d'une subvention de fonctionnement de 65 579,32 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 9 : Environnement et transition écologique - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles)

Rapporteur : Mme MOGLIA

Intervenants : L. MOGLIA, H. ALLOY, P-Y THOMAS, A. LE BOËDEC, B. CLAESSENS, H. ALLOY, V. BONNOT

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement et exceptionnelles suivantes au titre de l'année 2026 :

- Jardins familiaux : 800 € ;
- Vert le jardin : 300€ ;
- Sors tes moutons : 2 500 €.

DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de 3 600 €, sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 42	**Voix Contre : 1**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Vote contre : Pierre-Yves THOMAS

Délibération 10 : Ressourcerie "Les mômes d'Armor" - Association Seconde nature - Expérimentation - Subvention de la Banque des Territoires - Reversement

Rapporteur : M. PICQUETTE

Intervenants : M. PICQUETTE, S. L'HER

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE le reversement à l'association Seconde nature de la subvention versée par la Banque des Territoires à la Ville dans le cadre de cette expérimentation à hauteur de 4 647 €.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 11 : Redynamisation de l'hyper-centre commerçant - Concession d'aménagement - Déclaration d'utilité publique (DUP) et cessibilité - Poursuite de la procédure d'expropriation par le concessionnaire URBABREIZH

Rapporteur : M. PICQUETTE

Intervenants : M. PICQUETTE, H. GUIHARD

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retirer la parcelle cadastrée section BC 170 sise 2 rue Saint-Guillaume du périmètre de la procédure de déclaration d'utilité publique – parcellaire, relative au projet d'acquisition de sept immeubles dans le cadre de la redynamisation de l'hyper-centre commerçant de la Ville de Saint-Brieuc par la société Urbabreizh.

AUTORISE Urbabreizh en sa qualité de concessionnaire et de délégataire du droit d'expropriation, à solliciter Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor afin qu'il déclare d'utilité publique le projet d'acquisition de six immeubles dans le cadre de la redynamisation de l'hypercentre commerçant de la Ville de Saint-Brieuc et qu'il déclare cessible lesdits immeubles dont la liste est la suivante :

- 1 place du Puits au Lait - parcelle cadastrée section BC 252 ;
- 21 rue Saint-Guillaume - parcelle cadastrée section BC 195 ;
- 12 rue Saint-Gouéno - parcelle cadastrée section BC 114 ;
- 1 rue Jouallan - parcelle cadastrée section BC 175 ;
- 3 rue Jouallan - parcelle cadastrée section BC 174 ;
- 5 rue Jouallan - parcelle cadastrée section BC 173.

AUTORISE Urbabreizh, à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération de redynamisation de l'hyper-centre commerçant, à l'acquisition amiable des six parcelles concernées et à la poursuite de la procédure d'expropriation : notifications de tous les documents, offres, mémoires et représentation en justice le cas échéant (procédure administrative et judiciaire).

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 12 : Commerce et attractivité - Aide à l'implantation commerciale – Attributions

Rapporteur : M. PICQUETTE

Intervenants : M. PICQUETTE, H. ALLOY, V. BONNOT, H. GUIHARD

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'approbation d'une nouvelle aide à l'implantation commerciale d'une durée de douze mois pour :

Enseigne	Adresse	Exploitant(e)	Aide attribuée
L'heure bleue	7 rue de Rohan	Kanika VENEVONGSOS	300 € / mois
AMIII	13 place du Martray	Léa et Pauline CUNY Alexandre LAMY	400 € / mois
Griffon glouton	27 rue Charbonnerie	Pauline et Nicolas RAVELET	400 € / mois
Maison Moly	23 rue Saint-Guillaume	Morgann LE BOUGEANT et Lyssandre PELE	400 € / mois
Le Marché de Brieg	3 rue du Chapitre	Quentin LE MOIGNIC	500 € / mois

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 36	**Pouvoirs : 7**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 13 : Dénomination des espaces publics - Port du Légué - Île

Rapporteur : Mme MOGLIA

Intervenants : L. MOGLIA, D. LE BUHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de dénommer l'espace suivant :

- l'Île aux Lapins, dite également l'Île Sèche, en « Île Anita CONTI ».

Présents : 34	**Pouvoirs : 9**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 14 : Action cœur de ville - Site pilote quartier Gare - Groupement d'employeurs SCET GE - Mise à disposition d'un expert opérationnel - Prolongation d'une année supplémentaire - Convention - Avenant n° 1

Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Intervenants : R. LE MÉHAUTÉ, A. LE BOËDEC, H. ALLOY, B. CLAESSENS

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement d'une mission d'appui technique à conclure avec la Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations ;
- ses annexes :
  - avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un expert opérationnel à conclure avec le SCET GE ;
  - fiche financière.

INVITE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants annexés à la délibération.

Présents : 34	**Pouvoirs : 9**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 15 : Travaux d'éclairage public - Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) - Opérations de rénovation 2026 - Participation de la Ville

Rapporteur : M. CROGUENNEC

Intervenants : B. CROGUENNEC, P-Y THOMAS, D. LE BUHAN, V. BONNOT, R. LE MÉHAUTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le programme de rénovation du réseau d'éclairage public pour l'année 2026 ayant fait l'objet d'études par le Syndicat départemental de l'énergie des Côtes d'Armor pour un montant total de **255 600 € TTC.**

VALIDE le montant maximal de la participation de la Ville à hauteur de **196 222,38 €.**

INVITE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être allouées à ces opérations et à signer tous documents nécessaires.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 34	**Pouvoirs : 9**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 16 : Enedis - Conventions de servitudes - Rue du Combat des Trente

Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Intervenant : R. LE MÉHAUTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE ENEDIS à effectuer les travaux suivants :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelles concernées	Travaux à effectuer
Rue du Combat des Trente	BD 631	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ neuf mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.
Rue du Combat des Trente	BD 633	Établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ sept mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage.

DIT que ces occupations sont consenties à titre gratuit sous réserve de la prise en charge du concessionnaire des formalités de publication au service de la publicité foncière.

APPROUVE les termes des conventions de servitude à conclure avec ENEDIS.

INVITE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions annexées à la délibération (annexes 1 et 2) et tous les actes afférents.

Présents : 34	**Pouvoirs : 9**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 17 : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenants : B. GUILLOU, D. LE BUHAN, H. ALLOY

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur le territoire de la Ville.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la Ville.

Présents : 34	**Pouvoirs : 9**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 18 : Tarifs année scolaire 2026-2027 - Mise à disposition des locaux municipaux et des installations sportives municipales

Rapporteur : Mme IMBERT

Intervenant : I. IMBERT

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE les tarifs 2026-2027 relatifs à la mise à disposition des locaux communaux et des installations sportives municipales, tels que définis dans l'annexe 1 de la délibération.

DIT que ces tarifs sont applicables à partir du 1er septembre 2026.

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal de la Ville.

Présents : 34	**Pouvoirs : 9**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 19 : Caisse des écoles publiques - Programme de réussite éducative - Subvention 2026 - Convention

Rapporteur : Mme LE DU

Intervenant : J. LE DU

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec la Caisse des écoles publiques de Saint-Brieuc, afférente à l'exercice 2026.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération.

DECIDE l'attribution à la Caisse des écoles publiques de Saint-Brieuc d'une subvention d'un montant total de 114 601 € au titre de l'année 2026, dont le solde sera versé à la signature de la convention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Élu ne prenant pas part au vote	Sortie	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
1	1	0	2

NPPV : S. L'HER

SORTIE : S. FAVRAIS

Présents : 32	**Pouvoirs : 9**	**Total : 41**	**Exprimés : 41**
Voix Pour : 41	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 20 : Activités extrascolaires et accueils périscolaires - Règlements intérieurs - Modifications

Rapporteur : Mme LE DU

Intervenant :J. LE DU

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes des règlements intérieurs des accueils périscolaires et activités extrascolaires annexés à la délibération.

DÉCIDE que lesdits règlements seront applicables à partir du 1er septembre 2026.

Élu ne prenant pas part au vote	Sortie	Absent n'ayant pas donné pouvoir	Total des non-votants
0	1	0	1

SORTIE : S. FAVRAIS

Présents : 33	**Pouvoirs : 9**	**Total : 42**	**Exprimés : 42**
Voix Pour : 42	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 21 : Budget vert - Exercice 2025

Rapporteurs : MME MOGLIA, M. GUILLOU

Intervenants : L. MOGLIA, B. GUILLOU, D. LE BUHAN, B. CLAESSENS, V. BONNOT

Informations : Cette délibération n'a pas nécessité pas la tenue d'un vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des résultats de l'analyse Budget vert sur les dépenses d'investissement 2025.

Délibération 22 : Personnel - Emplois fonctionnels - Avantages en nature

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenants : B. GUILLOU, H. ALLOY, V. BONNOT

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'octroyer un véhicule de fonction à l'agent occupant l'emploi de Directeur général des services (1 poste).

INVITE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'attribution correspondant.

DECIDE de retenir le forfait pour l'évaluation de l'avantage en nature.

RAPPELLE qu'il appartient à l'autorité territoriale, conformément aux articles L. 121-2 et L. 121-3 du code de la route, de désigner le conducteur d'un véhicule de fonction responsable d'une infraction au code de la route et que le paiement des montants de

contraventions liées aux infractions à ce code relève de la responsabilité exclusive de l'agent ou de l'élu concerné.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 34	**Pouvoirs : 9**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 23 : Règlement des sinistres et des différends - Transactions

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenant : B. GUILLOU

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE le versement d'une indemnité de 1 440,53 € au propriétaire du véhicule sinistré le 16 septembre 2025 conformément au tableau annexé à la délibération.

DÉCIDE le recouvrement de la somme totale de 17 210,02 € en réparation des cinq sinistres dont la Ville a été victime conformément au tableau annexé à la délibération.

INVITE Monsieur le Maire à prescrire ces recettes et dépenses et à signer les protocoles d'accord transactionnels correspondants.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 34	**Pouvoirs : 9**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 24 : Cession - Parcelles - Rue des Douets (Ploufragan)

Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Intervenant : R. LE MÉHAUTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE la désaffectation des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle	Contenance	Adresse
Ploufragan	H666	3a 22ca	Rue des Douets
Ploufragan	H66	1a 60ca	Rue des Douets
Total		**4a 82ca**	

DÉCIDE la cession des parcelles susmentionnées au profit de la Ville de Ploufragan, dont le siège social est situé 22 rue de la Mairie à Ploufragan (22 440), au prix de cent soixante-dix euros HT (170 € HT), conformément à l'estimation domaniale.

DIT que ces parcelles dépendront du domaine public de la Ville de Ploufragan.

INVITE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous actes afférents.

DIT que tous les frais inhérents à cette vente, notamment les frais de géomètre, d'acte et de publicité foncière seront pris en charge par l'acquéreur.

DÉCIDE que si, à compter du 1er novembre 2027, la vente ne pouvait intervenir du fait de l'acquéreur, la présente promesse de vente expirerait.

Présents : 34	**Pouvoirs : 9**	**Total : 43**	**Exprimés : 43**
Voix Pour : 43	**Voix Contre : 0**	**Abstention : 0**	

Le quorum est atteint.

Délibération 25 : Délégations de pouvoirs

Rapporteur : M. LE MAIRE

Autorisation d'ester en justice

D_2026_009 du 2 juin 2026
La Ville désigne le cabinet d'avocats Martin Avocats, 11 quai Chateaubriand à Rennes (35000) pour représenter la Ville de Saint-Brieuc dans le cadre de la requête de plein contentieux introduite devant le Tribunal administratif de Rennes par la SCI PILE A dont le siège social est situé 10 rue de la Pouillouse à Erquy (22430).

D_2026_010 du 9 juin 2026
La Ville désigne le cabinet d'avocats SELAR Frédéric BIRRIEN, 1 bis rue d'Ouessant, 35760 Saint-Grégoire pour représenter la Ville de Saint-Brieuc dans le cadre de la mise en cause de la Ville par Monsieur Denys LOCUSSOL suite à l'accident de la circulation dont il a été la victime le 25 juillet 2025

Le Maire M. Victor BONNOT	**La secrétaire de séance** Mme Emma POEDRAS